

Règlement des Foulées Plémétaises 2021

Toute inscription à une course et/ou randonnée des Foulées Plémétaises implique l'acceptation tacite du règlement suivant :

En s'inscrivant à la Course/Randonnée Connectée « Les Foulées Plémétaises » organisée par l'Association des Parents d'Elèves du Collège Louis Guilloux, le participant reconnaît et accepte sans réserve le présent règlement dans toutes ses dispositions, y compris ses annexes.

ARTICLE 1 – ORGANISATEUR

La Course/Randonnée Connectée « Les Foulées Plémétaises » est un évènement sportif organisé par L'Association des Parents d'Elèves du Collège Louis Guilloux, domiciliée 24, rue de Bodiffé, 22210 PLEMET, représentée par sa Présidente Madame Nathalie RISSEL.

L'Association des Parents d'Elèves du Collège Louis Guilloux de Plémet sera désignée ci-après « l'Organisateur » ou « l'Association »

ARTICLE 2 – LES ÉPREUVES

Les épreuves sont ouvertes à partir du 10 Avril 2021, après remise des dossards, jusqu'au 10 mai 2021 inclus.

L'organisateur vous propose 3 formules :

- ✓ un trajet de 5 km
- ✓ un trajet de 10 km
- ✓ un challenge, qui consiste à cumuler un maximum de kilomètres pendant la période.

Les trajets sont mis à disposition sur www.klikego.com, dans l'onglet « documents ».

Pour chaque formule, le participant peut opter librement pour une course pédestre ou une randonnée. L'organisateur attire l'attention des participants sur le fait que les circuits proposés n'ont pas vocation à être parcourus en vélo, rollers, trottinette, planche à roulettes ou avec une poussette.

Le participant court ou marche, quand il le souhaite (entre le 10 Avril et le 10 Mai 2021), avec qui il le souhaite, seul ou en groupe dans la mesure où il respecte les règles du coureur/marcheur connecté énoncées en annexe 1.

Il peut suivre le parcours préalablement défini, mais il a également la liberté de définir son propre parcours, à partir du moment où il respecte la formule à laquelle il est inscrit.

Dans la formule challenge, il cumule les kilomètres, en courant ou en marchant, sur les parcours de son choix. Il peut relever ce défi seul, ou à plusieurs. Dans ce dernier cas, il lui suffira de communiquer à l'organisateur les noms et prénoms des autres inscrits qui auront participé au challenge.

Dans tous les cas, il restitue une preuve de réalisation du parcours, avec éventuellement le temps qu'il a réalisé (photo prise avec le dossard sur le parcours, copie d'écran de smartphone ou GPS, ou application qui enregistre les infos pour la marche ou la course...). La restitution se fera sur la page Facebook ou sur l'adresse mail de l'APE au plus tard le 10 mai à 23 h 59. Cette preuve permettra de participer aux tirages au sort, qui seront organisés après le 10 mai.

Compte Facebook de l'APE : <https://www.facebook.com/APEcollegeLouisGuilloux>

Adresse mail de l'APE : ape.college.guilloux@gmail.com

Il est précisé que l'Organisateur ne dispose d'aucun moyen fiable de contrôler la véracité des données téléchargées par les participants. Ces derniers ne sont donc liés pour la déclaration de leurs performances que par un contrat moral de confiance.

ARTICLE 3 – PARTICIPANTS

Les Foulées Plémétaises sont ouvertes à tous, hommes, femmes, licenciés ou non, à partir de 7 ans, et selon les règles suivantes pour les courses pédestres :

Distances maximales autorisées par sortie, selon l'âge des participants :

+ de 20 ans (Masters, Seniors, Espoirs) : illimité

18/19 ans (Juniors) : 25 km max par course

16/17 ans (Cadets) : 15 km max par course

14/15 ans (Minimes) : 5 km max par course

12/13 ans (Benjamins) : 3 km max par course

10/11 ans (poussins) : 1,5 km max par course

7/9 ans : 8 minutes max par course

Les mineurs s'inscrivent et participent à l'évènement uniquement sous la responsabilité de leurs parents ; une autorisation parentale leur est obligatoire (cf modèle joint en annexe 2).

Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit.

Les participants doivent respecter les règles de bonne conduite édictées en annexe 1 du présent règlement.

ARTICLE 4 - MODALITÉS D'INSCRIPTION

4.1 Inscriptions

Les inscriptions peuvent se faire :

✓ En ligne, sur www.klikego.com jusqu'au dimanche 9 mai 2021 à 23 h 59. Le participant pourra imprimer un dossard fourni en annexe 4. Il pourra venir chercher son lot à l'une des permanences réalisées par l'Association. (voir ci-dessous).

✓ Sur place, au Collège Louis Guilloux 24 rue de Bodiffé 22210 PLEMET :

Le samedi 10 avril 2021 entre 9 h et 12 h ou 14 h et 18 h.

Son dossard et son lot lui seront alors remis directement.

✓ Sur place, à la mairie de PLEMET 3 rue des Étangs (salle des associations) :

Le mercredi 5 mai de 14 h à 17 h.

Son dossard et son lot lui seront alors remis directement.

Toute personne inscrite recevra un lot, qui pourra être récupéré en même temps que le dossard aux jours et lieux indiqués ci-dessus, en respectant les règles sanitaires en vigueur (respect de la distanciation sociale, port du masque obligatoire, interdiction de se rassembler à plus de 6, etc.)

La remise finale des lots sera réalisée en juin 2021 au collège L. Guilloux (date à fixer en fonction du contexte sanitaire).

Un même participant peut s'inscrire à plusieurs trajets, plusieurs formules. Il recevra alors un lot pour chaque inscription payée.

En cas de restrictions sanitaires imposées par les autorités gouvernementales (conditions de confinement, ...), l'Association se réserve le droit de clôturer les inscriptions à tout moment, d'annuler les Foulées Plémétaises ou d'en décaler la date de fin. Dans cette hypothèse, aucun remboursement ne sera effectué par l'Association.

4.2 Droits d'inscription

❖ Frais d'inscription : 5€ (+ 0,70 € de frais de transaction bancaire si paiement sur www.klikego.com), quelle que soit la formule choisie.

Le paiement des frais d'inscription peut se faire :

- Sur www.klikego.com (de préférence)
- Au collège Louis Guilloux (10 avril 2021) ou à la mairie de Plémet (5 mai 2021) aux horaires indiqués ci-dessus dans l'article 4.1.

L'inscription ouvre droit à :

- Participer aux Foulées Plémétaises
- Un dossard à imprimer ou récupérer sur place (voir l'article 4.1)
- Un lot (sac des Foulées)
- La participation à un tirage au sort pour gagner un lot supplémentaire sous condition d'envoi d'une preuve de réalisation du parcours. (Au minimum : deux lots (femme/homme) tirés au sort pour chacun des parcours de marche et de course proposés. D'autres lots en fonction du succès des Foulées.)

ARTICLE 5 - RESPONSABILITÉ – ASSURANCES

Chaque inscrit atteste être en bonne santé, disposer d'un certificat médical de moins d'un an certifiant de son aptitude à participer à une épreuve sportive et notamment à la marche et/ou la course à pied (en fonction de la formule choisie), et à respecter les distances maximales prévues à l'article 3 en fonction de son âge.

Chaque inscrit de plus de 18 ans participe aux Foulées Plémétaises sous sa propre responsabilité et atteste disposer à ce titre d'une police d'assurance individuelle accident couvrant notamment les dommages corporels. Chaque inscrit de moins de 18 ans participe aux Foulées Plémétaises sous la responsabilité d'au moins un de ses parents, qui doit avoir préalablement rempli l'autorisation parentale fournie en annexe 2, et l'avoir fournie à l'Organisateur.

La responsabilité de l'Organisateur ne pourra être recherchée à quelque titre que ce soit, et notamment en cas de maladie, de blessure personnelle ou causée à un tiers, de décès ou de dommages matériels survenant suite à sa participation.

ARTICLE 6 - DROIT A L'IMAGE

Par sa participation, chaque concurrent autorise expressément l'Organisateur ou toutes personnes physiques ou morales qu'il aura désignées à utiliser ou faire utiliser, reproduire ou faire reproduire son nom, son image, et/ou sa voix en vue de toute exploitation directe ou sous forme dérivée de l'évènement et ce, sur tout support, dans le monde entier, par tous les moyens connus ou inconnus à ce jour, et pour toute la durée de protection actuellement accordée par les dispositions législatives ou réglementaires, les décisions judiciaires et/ou arbitrales de tout pays ainsi que par les conventions internationales actuelles ou futures, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée. Cette autorisation vise notamment, mais pas exclusivement, les photographies postées par les participants sur les réseaux sociaux à

l'occasion de leur participation aux Foulées Plémétaises ainsi que sur toute autre plateforme telle YouTube, ...

ARTICLE 7- CNIL

Conformément à la loi Informatique et Liberté du 6 janvier 1978, les inscrits disposent d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles les concernant et sont informés que leurs résultats pourront être publiés sur www.klikego.com. S'ils souhaitent s'opposer à la publication de leurs données et/ou résultats, les participants devront expressément en informer l'Organisateur à l'adresse suivante : ape.college.guilloux@gmail.com

ARTICLE 9 - ANNULATION / MODIFICATION

En cas de force majeure, de catastrophe naturelle, d'arrêté préfectoral ou toutes autres décisions administratives ou de toute autre circonstance que l'Organisateur estimerait, notamment, mettre en danger la sécurité des concurrents, l'Organisateur se réserve le droit d'annuler l'évènement ou d'en modifier les modalités, ou d'apporter tous les changements nécessaires à son bon déroulement. Dans cette hypothèse, aucun remboursement des droits d'inscription, même partiel, ne pourra être effectué, ni d'indemnité perçue.

ARTICLE 10 – LITIGE OU RÉCLAMATION

En cas de litige ou de réclamation, seul le responsable de l'organisation est habilité à prendre les décisions qu'il jugera les meilleures et celles-ci ne pourront être contestées.

ANNEXE 1

LES RÈGLES DE BONNE CONDUITE DU COUREUR/MARCHEUR CONNECTE

Chaque participant aux Foulées Plémétaises s'engage à :

- 1/ Respecter les distances maximales autorisées en fonction de son âge. (cf article 3)
- 2/ Respecter la durée quotidienne de sortie imposée par les autorités.
- 3/ Respecter le cas échéant le rayon minimum de sortie autorisé par rapport à son lieu d'habitation.
- 4/ Respecter les mesures de distanciation sociale.
- 5/ Ne pas courir et/ou marcher en groupe de plus de 6 personnes.
- 6/ Respecter l'obligation de port du masque (sauf en course).
- 7/ Ne pas courir et/ou marcher s'il présente des symptômes de la COVID 19 ou a présenté des symptômes dans les 15 jours précédant sa participation.
- 8/ Ne pas utiliser un moyen de locomotion quelconque lors de l'enregistrement de ses données (rollers, vélo, voiture...).
- 9/ Respecter le code de la route.
- 10/ Ne pas cracher au sol.
- 11/ Ne pas jeter de déchets sur la voie publique.
- 12/ Télécharger ses données de performance de manière loyale, dans le respect des autres participants.

ANNEXE 2 : AUTORISATION PARENTALE – DÉCHARGE DE RESPONSABILITÉ

Je soussigné(e)

(Nom du Père)

Demeurant

Téléphone portable.....

(Nom de la Mère)

.....

Demeurant

Téléphone portable

Autorise mon enfant (nom de l'enfant)

né(e) le

Demeurant.....

A participer à la Course/Randonnée Connectée « Les Foulées Plémétaises » organisée par l'Association des Parents d'Elèves du Collège Louis Guilloux de Plémet.

Je déclare que mon enfant est en bonne santé et apte à participer à cet évènement.

Par les présentes, je décharge l'Organisateur de toute responsabilité quant aux blessures et/ou dommages matériels et/ou corporels subis ou occasionnés par mon enfant y compris en cas de vol ou dégradation de ses biens, à l'occasion de sa participation et renonce à toutes poursuites ou revendications de quelque nature que ce soit à l'encontre de l'Organisateur à cet égard.

Je déclare avoir souscrit toute assurance relative à sa participation, et notamment une assurance en Responsabilité Civile, garantissant contre tous accidents et/ou dommages subis par mon enfant ou causés à des tiers de son fait. Lesdites assurances devront comporter une renonciation expresse de recours à l'encontre de l'Organisateur.

J'autorise expressément l'Organisateur ou toutes personnes physiques ou morales qu'il aura désignées à utiliser ou faire utiliser, reproduire ou faire reproduire les nom, image, voix et la prestation sportive de mon enfant en vue de toute exploitation directe ou sous forme dérivée de l'évènement et ce, sur tout support, dans le monde entier, par tous les moyens connus ou inconnus à ce jour, et pour toute la durée de protection actuellement accordée à ces exploitations directes ou dérivées par les dispositions législatives ou réglementaires, les décisions judiciaires et/ou arbitrales de tout pays ainsi que par les conventions internationales actuelles ou futures, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

Fait à

Le

Signatures Père Mère Enfant Mineur

Annexe 3 : Tableau récapitulatif des performances pour le challenge

NOM / Prénom	Inscrit aux Foulées ou Accompagnant de l'inscrit	Activité réalisée : Marche / Course	Date	Performance : nombre de km / temps
			TOTAL	

Annexe 4 : Le dossard course/marche 5 km ou 10 km à télécharger et à imprimer

Courses et Marches connectées

10 avril 2021 - 10 mai 2021

Les Foulées Plémétaises

1^{ère} édition !



APE du collège Louis Guilloux Plémet



Le dossard challenge course/marche à télécharger, imprimer et compléter

Courses et Marches connectées

10 avril 2021 - 10 mai 2021

Les Foulées Plémétaises

1^{ère} édition !



APE du collège Louis Guilloux Plémet

